

La coupe est pleine , agissons !

Le président de la République l'a annoncé. Pour trouver, d'ici 2017, les 50 milliards de nouvelles exonérations accordées au MEDEF dans le cadre du « pacte de responsabilité » ce sont les budgets de l'Etat, des collectivités et de la sécurité sociale qui doivent être revus à la baisse.

Un « conseil stratégique de la dépense publique » doit préciser le détail de ces coupes sombres. Si rien n'a encore filtré des résultats de la dernière réunion de ce conseil, le 8 février, le moins que l'on puisse dire c'est que les idées foisonnent chez les libéraux historiques ou nouveaux convertis.

Le 5 février c'est le ministre PEILLON qui, confirmant des rumeurs persistantes, déclare que le gouvernement envisage **un gel pendant deux ans de toutes les promotions des agents des trois versants de la FP et la fin des avancements accélérés d'échelons** au motif d'une simplification des carrières !



Ce projet d'une baisse drastique du pouvoir d'achat des agents publics s'inspire tout simplement des mesures appliquées en Grèce en Espagne et au Portugal. Il est relayé par une nouvelle campagne médiatique contre

les fonctionnaires ces privilégiés. Ainsi le 9 février sur M6, le présentateur de l'émission Capital peut tranquillement affirmer devant le ministre du budget qu'un agent de l'Etat coûte 1,5 million d'Euros par an. Le même, de proposer, pour faire des « économies » de viser du côté des fonctionnaires. « Nous posons la



garantir des emplois à vie avec des avantages acquis en 1946 alors que l'époque actuelle est très différente ! »

D'évidence ce sont les prochaines négociations sur les carrières et les salaires dans la fonction publique qui sont aujourd'hui sous tension.

Avec sa campagne « le coût du capital » la CGT rappelle qu'il existe d'autres voies pour assainir les finances publiques et assurer une rémunération décente aux salariés du public comme du privé. La société M6, propriété du groupe allemand Benthelmann, est un bon exemple de ce que pourrait être ces solutions. Entre 2001 et 2012 elle a réalisé près de 2 milliards d'euros de bénéfice net après impôt dont l'essentiel a été reversé aux actionnaires ce qui ne l'a pas empêché de licencier en 2012 près de 200 salariés.

Dernière minute ce mercredi sur La chaîne parlementaire : **Bruno Le Roux, président du groupe socialiste à l'Assemblée nationale** à propos du gel de l'avancement des fonctionnaires :

« Je sais que c'est sur la table. Je sais que Bernard Cazeneuve aujourd'hui envisage ces mesures pour ensuite nous en faire la proposition au premier ministre, au président de la République et à la majorité »

quest
ion :
pourq
uoi
doit
on
encor
e

Le statut des fonctionnaires : un bien commun à faire vivre plus que jamais

Certains le disent et d'autres le sous-entendent, les fonctionnaires seraient pour partie responsables de la dette.

Au nom de la baisse des dépenses publiques, "nous ne pourrions pas garder le même nombre de fonctionnaires", déclare ainsi l'ancien ministre du travail Xavier Bertrand dans un entretien à Acteurs publics, le 8 janvier 2014. Pourtant sous le précédent quinquennat, 150 000 postes de fonctionnaires ont été supprimés au budget de l'Etat, ce qui n'a pas empêché les déficits publics de s'aggraver fortement.

C'est aussi une autre conception de l'Etat qui est visé: "l'Etat étant jugé trop lourd, trop lent, trop cher..." déclare le président de la République le 7 janvier 2014.

Camille Bredin, secrétaire national de l'UMP à l'égalité des chances déclarait ainsi le 31 janvier 2013: **"les agents de la fonction publique doivent se tourner vers la contractualisation qui est gage de plus grande mobilité, de perspectives plus fortes, de dynamisme nouveau"**.

L'ancien ministre du travail, Xavier Bertrand, est aussi à l'ouvrage. Le 1er décembre 2013, il déclarait "les policiers, les magistrats doivent garder ce statut. **Les agents administratifs dans les différents ministères doivent ils garder ce statut ? Je ne le pense pas**".



Xavier Bertrand dans l'entretien à Acteurs publics du 8 janvier 2014 ajoutait: "je pense que le statut a un sens quand il s'agit des missions régaliennes de l'Etat: police, justice, éducation..."

Je veux aussi laisser le libre choix aux agents publics. Pour certains métiers, je propose non pas un emploi à vie mais, pour ceux qui le souhaitent, un contrat de droit privé en échange d'un meilleur salaire.

La fonction publique comprendrait des fonctionnaires et des contractuels de droit public pour les emplois comportant une prérogative de puissance publique et, sans doute pour le plus grand nombre, des contractuels soumis au code du travail pour les autres missions.

Tout cela n'est pas sans rappeler le rapport

Longuet des années 1970 qui proposait une fonction publique réduite à 400 000 agents...

On voit donc réunis les ingrédients d'une nouvelle offensive contre le statut. Cela nécessite plus que jamais la vigilance et la mobilisation pour défendre et faire vivre les grands acquis du statut général des fonctionnaires.

Sa conception est intimement liée à celle du service public, de son rôle en réponse aux besoins de la population, y compris les nouveaux besoins en matière de petite enfance, de dépendance ou de lutte contre le chômage...

Le statut définit les garanties reconnues aux fonctionnaires. Celles-ci sont aussi des garanties pour le citoyen, "pour garantir la neutralité et l'efficacité du service aux usagers" comme le dit Jean-Marc Sauvé, vice-président du Conseil d'Etat, le 7 janvier 2014, lors des vœux des corps constitués.

Le renforcement des garanties des fonctionnaires est au cœur des enjeux, avec la revalorisation indispensable de la grille indiciaire, des mesures résolues pour s'attaquer à la résorption de la précarité, des droits nouveaux, en matière de mobilité, d'égalité F/H, de lieux de dialogue social par exemple.

Il s'agit aussi de mettre fin aux dispositifs législatifs et réglementaires qui ont fragilisé le statut depuis 1983, ainsi la loi Galland de 1987 qui a introduit, pour la fonction publique territoriale, la notion de cadres d'emplois se substituant aux corps et la liste d'aptitude (on peut être reçu à un concours et ne jamais être nommé...). Il faut aussi abroger la loi antigreve dite du trentième indivisible pour tout arrêt de travail inférieur à 24 heures.

